

DECISION DU BUREAU N° B25.23
Annule et remplace la décision B21.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant que la CCPO est compétente en matière de gestion de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que la CCPO a pour projet l'élargissement du Chemin de Mytalis à Chaponnay,

Considérant la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée section B n°2139 sise Chemin de Mytalis à Chaponnay appartenant à Monsieur Marc NUGUES, pour une superficie totale de 210 m², cette superficie pouvant varier en fonction de l'arpentage réel,

Considérant l'accord du propriétaire, en date du 14/04/2023, sur le montant de l'acquisition de la parcelle au prix de l'euro symbolique,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition auprès de Monsieur Marc NUGUES de la parcelle cadastrée, commune de Chaponnay section B n°2139 pour une surface totale de 210 m², cette superficie pouvant varier en fonction de l'arpentage réel, au prix de l'euro symbolique.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique permettant l'acquisition de ladite parcelle ainsi que les documents afférents à cette acquisition.
- **DE DIRE** que les frais de notaire sont à la charge de la CCPO.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 21.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 24 avril 2023

Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mise en ligne le.....**25 AVR. 2023**.....

Certifiée exécutoire le.....**25 AVR. 2023**.....